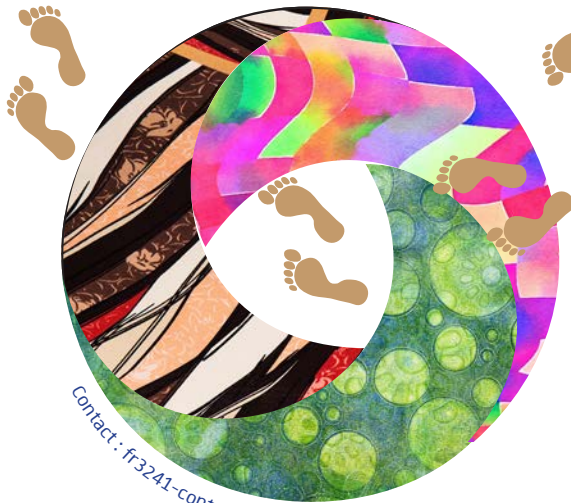


Le crédit immobilier : état des lieux un an après la transposition de la directive du 4 février 2014



Contact : fr3241-contact@unistra.fr

22 septembre 2017

9h-12h

Accueil à partir de 8h30

Maison Interuniversitaire
des Sciences de l'Homme - Alsace
5 allée du Général Rouvillois - Strasbourg
Salle de conférences

8h30 Accueil des participants

8h50 Présentation de la matinée

9h L'application des règles aux SCI

M. Thibault de Ravel d'Esclapon, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

9h20 Les devoirs d'explication et de mise en garde à la charge du prêteur

Mme Nathalie Rzepecki, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

9h40 L'évaluation de la solvabilité de l'emprunteur

M. Sâmî Hazoug, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté, CRJFC (EA 3225)

10h La sanction du TEG erroné

Mme Ariane Périn-Dureau, Professeur à l'Université de Strasbourg

Pause à 10h20

**10h40 Les professionnels du droit confrontés aux mathématiques financières :
appréhension de l'année lombarde**

Mme Bérengère Poitrat, Expert judiciaire près la Cour d'appel d'Angers

11h L'encadrement du crédit immobilier en devises

M. Nicolas Kilgus, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté

11h20 Le nouvel encadrement légal de l'assurance-emprunteur

Mme Morgane Tirel, Maître de conférences à l'Université Paris-Sud

**11h40 Les offres de prêt conditionnées à la domiciliation des revenus de l'emprunteur
sur un compte**

M. Nicolas Eréséo, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

Entrée libre mais inscription obligatoire
auprès de : fr3241-contact@unistra.fr

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats
N° déclaration d'activité: 4267 04090 67